

Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant sur le site de Serémange-Erzange - Moyenne annuelle civile 2023

Appareil de mesures : préleveur actif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-1

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-1

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : en continu

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Centre socio-culturel (Serémange-Erzange)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : Les mesures 2023 ont été expertisées.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne annuelle 2023	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 31/12/2023	1 (0,6)	2	5

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène sur les 12 derniers mois sur le site de Serémange-Erzange

